



CELEBRATION WE

Etalon DRP (produit en PFS à titre initial)

VENDEUR		ACHETEUR	
Sté	ELEVAGE DES PETITS PRES	Sté	
Nom	TOUBLANC	Nom	
Prénom	MARIE	Prénom	
Adresse	16, route du Moulin du Parc	Adresse	
CP	27800	CP	
Ville	BOSROBERT	Ville	
Tel	06 24 56 37 01	Tel	
Site	www.elevage-des-petits-pres.com	Email	

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur achète une saillie de l'étalon CELEBRATION WE, pour la jument :

JUMENT	CENTRE DE MISE EN PLACE
Nom	Sté
N° Sire	Adresse
Ce contrat ne se prête par à l'ICSI. En cas de transfert d'embryon, merci de nous contacter au préalable. Nous conseillons à l'acheteur de privilégier les inséminations au plus proche de l'ovulation , et après avoir réalisé un bilan gynécologique de sa jument.	CP
	Ville
	Nom du contact
	Tel

Aux conditions suivantes :

**300 € TTC les 2 doses de 4 paillettes + 130 € TTC de transport (cuve incluse)
+ 200 € TTC poulain vivant.**

☐ J'ai réglé la 1^{ère} fraction et les frais de transport **par carte bancaire** – N° de commande :
Je joins 1 chèque de 200 € pour la 2^{ème} fraction

☐ J'ai réglé la 1^{ère} fraction et les frais de transport **par virement bancaire** – N° de commande :
Je joins 1 chèque de 200 € pour la 2^{ème} fraction

☐ Je règle la totalité **par chèques**. Je joins 2 chèques au présent contrat :
1 chèque de 430 € (1^{ère} fraction + frais de transport)
+ 1 chèque de 200 €

**Vous disposez d'un
bon de réduction ?
collez-le ici et
déduisez-le du
montant de la 2^{ème}
fraction**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Marie TOUBLANC. Une facture vous sera adressée par mail.

Les paillettes non utilisées appartiennent à l'acheteur. Dès lors les frais de stockage et la responsabilité afférente sont entièrement à la charge de l'acheteur. Les paillettes restantes peuvent ainsi être utilisées pour d'autres juments ou l'année suivante. Dans ce cas l'acheteur devra s'acquitter des frais techniques de 50 € par jument pour bénéficier d'une carte de saillie supplémentaire + 200 € poulain vivant. Le ou les documents de déclaration de naissance seront adressés à l'acheteur après règlement complet des sommes dues. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de vacuité de la jument. Aucun report ne sera effectué une fois toutes les doses utilisées mais des doses supplémentaires peuvent être de nouveau achetées au tarif de 150 € par dose. Les doses sont envoyées au centre de mise en place indiqué par l'acheteur, après réception du présent contrat accompagné du règlement, dans un délai de 7 jours environ. Une fois les doses envoyées, aucun désistement ne sera pris en compte et aucun remboursement ne sera effectué. L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte.

Fait en double exemplaires, le / / 20...., à

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur